



# BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

|                       |                                                     |
|-----------------------|-----------------------------------------------------|
| OPC/compartiment/ISIN | METROPOLITAN-RENTASTRO                              |
| Numéro d'entreprise   | FCP → pas d'application                             |
| Adresse               | Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles             |
| Gestionnaire          | BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch |
| Type de communication | Convocation Assemblée Générale Ordinaire (FCP)      |
| Date de communication | 25 mars 2026                                        |

## METROPOLITAN-RENTASTRO

Fonds d'épargne-pension de droit belge -  
Répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles

### AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES PARTICIPANTS

L'assemblée générale ordinaire des participants au fonds commun de placement METROPOLITAN-RENTASTRO se réunira le 23/04/2026 à 15 heures, Rue Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles, aux fins d'entendre les rapports annuels du conseil d'administration et du commissaire et d'adopter les propositions suivantes :

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire sur l'exercice clos le 31/12/2025.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31/12/2025.
4. Nomination statutaire : Proposition à l'assemblée générale ordinaire, sous réserve d'approbation de la FSMA, de renouveler le mandat du Commissaire, PwC Reviseurs d'entreprises SRL, Culliganlaan 5 - 1831 Machelen représentée par Brieuc LEFRANCQ. Son mandat expirera à la clôture de l'assemblée générale statutaire d'avril 2029. Les honoraires du commissaire passent de 3.770 EUR à 4.085 EUR pour les compartiments « Balanced » et « Stability » et réduisent de 5.940 EUR à 4.715 EUR pour le compartiment « Growth ». Un montant de 3.665 EUR est ajouté au niveau du fonds commun de placement. Tous les montants mentionnés sont hors TVA. Les honoraires sont soumis à indexation annuelle.
5. Divers.

Les participants qui souhaitent prendre part à l'assemblée sont tenus d'en informer par écrit le conseil d'administration (par courrier à l'attention de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch, Dirk GADEYNE, Rue Montagne du Parc 3 à 1000 Bruxelles ou courriel sur l'adresse [ambe.fsadmin@bnpparibas.com](mailto:ambe.fsadmin@bnpparibas.com)) pour le 16/04/2026 à 16 heures au plus tard, en précisant en outre le nombre de parts pour lesquelles ils entendent prendre part au vote et de se munir d'un document attestant du fait qu'ils sont propriétaires de ce nombre de parts (extrait de compte, ...).

L'assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de parts présentes ou représentées. Chaque part dispose d'une voix.

Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations (prospectus, informations clés, rapport semestriel et rapport annuel) en français et en néerlandais, en consultant le site [www.bnpparibas-am.be](http://www.bnpparibas-am.be), ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante :

BNP Paribas Fortis, Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles / [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be).

*Le conseil d'administration*